

RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LE POSTULAT N°450 DE MADAME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER, DÉPUTÉE (VERTS), INTITULÉ " PLAN DE MOBILITÉ ET TRANSPORTS GRATUITS POUR LES GRANDES MANIFESTATIONS ! "

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le postulat n° 450 demandait au Gouvernement :

1. D'étudier la mise en place d'un plan de mobilité pour chacune des manifestations jurassiennes d'envergure.
2. D'étudier la faisabilité d'instaurer des transports publics gratuits dans les zones de la communauté tarifaire Vagabond pour l'accès (aller-retour) à ces manifestations en association avec les communes concernées, les associations (culturelles, transports), les comités d'organisation, ou encore Jura Tourisme.

Comme clairement annoncé lors du débat parlementaire le 15 février 2023, le Gouvernement soutient les démarches visant à développer des plans de mobilité pour les manifestations en général. Il ne s'agit cependant pas pour l'Etat de se substituer aux organisateurs pour la mise en place de plans de mobilité et de prestations de transports publics. Du point de vue du Gouvernement, la notion de gratuité n'est pas adéquate car il y a toujours un payeur. Le plus important est de permettre une utilisation facilitée des transports publics. Cela passe, par exemple, par l'intégration du coût des déplacements dans le billet d'entrée à la manifestation, la prise en charge partielle ou totale par les organisateurs du coût d'utilisation des bus et des trains dans le cas de manifestations non payantes et, si nécessaire, le renforcement de l'offre de transports publics afin de pouvoir se rendre sur le lieu de l'événement et rentrer de manière efficace. Dans tous les cas, cela passe par un partenariat avec les entreprises de transport et la communauté tarifaire jurassienne.

Des démarches, conduites par la cellule de promotion des transports publics jurassiens, respectivement MOBIJU, les CJ et Vagabond, en collaboration également avec les services de l'Etat, sont entreprises auprès d'organismes de manifestations. Elles visent notamment à :

- les convaincre d'inclure le déplacement en transports publics dans le billet d'entrée. Il ne s'agit donc pas pour l'Etat et/ou les entreprises de transport d'offrir la gratuité ;
- les inciter à promouvoir activement les déplacements en transports publics ;
- si nécessaire, leur faire commander des prestations de transport supplémentaires pour renforcer la desserte du lieu de la manifestation par les transports en commun.

Les démarches entreprises sont incitatives. Il n'est pas aisé d'obtenir que chaque manifestation applique un concept, ce qui n'est d'ailleurs pas une obligation légale. En ce qui concerne par exemple le Chant du Gros, les enjeux financiers sont importants et la politique suivie par l'organisateur n'a à ce jour pas permis de mettre en place un concept de billet intégré, par exemple, comme cela se fait depuis 2021 avec le HC Ajoie. Le Marché-Concours est quant à lui une manifestation à caractère hybride : si un billet est requis pour assister aux courses, de nombreux visiteurs participent uniquement aux festivités dans le village sans en acquérir. Afin de répondre à cette diversité de public, les organisateurs ont sollicité les entreprises de transport CJ et MOBIJU pour renforcer l'offre de mobilité en journée et de nuit ainsi que pour mettre en place un titre de transport spécifique à l'événement et valable sur l'ensemble du réseau de bus et de train des Franches-Montagnes. Une approche d'ensemble, allant au-delà du seul périmètre des Franches-Montagnes, intégrant en particulier les lignes régionales CFF, est toutefois indispensable pour mettre en place une offre attractive et facilement compréhensible.

Parmi les succès, il peut être relevé les Médiévales à St-Ursanne en juillet 2025 où le billet d'entrée à la manifestation permettait de se déplacer librement à l'aller comme au retour sur le réseau des transports publics jurassiens (périmètre Vagabond). La collaboration étroite entre l'organisateur et les transports publics s'est

avérée particulièrement efficace. Le renforcement des compositions de trains, combiné à un service de navettes assurant la liaison entre la gare et le site de la manifestation, a permis de désengorger les parkings – un objectif prioritaire des Médiévales. Ce dispositif a également favorisé une mobilité plus durable tout en garantissant un retour en toute sécurité pour les participants. Le concept mis en place a pleinement répondu aux attentes des organisateurs comme des visiteurs.

Autres exemples, les courses du Tabeillon et le Marathon du Jura pour lesquels des partenariats conclus avec les organisateurs permettaient aux participants de se déplacer à Glovelier, respectivement Delémont, en transports publics en faisant valoir leur inscription à la course comme titre de transport.

La cellule de promotion des transports publics jurassiens créée à l'initiative du Canton et portée par l'ensemble des entreprises de transports publics actives sur le territoire cantonal, en fonction depuis l'été 2023, a pris l'initiative d'élaborer une stratégie et un processus de traitement des partenariats entre les organisateurs de manifestations et les prestataires / partenaires des transports publics jurassiens, à savoir CFF, MOBIJU, CJ, Vagabond, Noctambus et l'Etat.

L'Association du Noctambus jurassien, ayant de facto un mandat de prestations de la part du Canton et des communes en matière de promotion et de suivi des transports de nuit, est très active auprès des organisateurs de manifestations du type fêtes de village, carnivals, braderies, etc. Ces manifestations sont particulières dans la mesure où elles ne sont pas payantes, donc les participants ne disposent pas d'un « billet d'entrée » qui pourrait faire office de titre de transport. Les trajets en transports publics sont ainsi payants pour les participants. Ces efforts sont récompensés par le succès croissant de l'utilisation des transports publics pour ces événements et le fait que les organisateurs sont disposés à commander des prestations spéciales et/ou supplémentaires, tant pour se rendre à ces manifestations que pour en revenir. A titre d'exemple, la Braderie de Porrentruy a pris en charge des courses supplémentaires des transports publics nocturnes. En 2025, l'Association du Noctambus jurassien a vendu aux organisateurs de manifestations (fêtes de village d'Ajoie principalement, carnivals du Noirmont et de Delémont) des transports spéciaux lors de 45 soirées et a ainsi transporté environ 5'800 passagers. Cela montre que la mise en place de transports nocturnes sur mesure en fonction des manifestations répond à une demande et complète efficacement l'offre ordinaire en transports publics. En 2024, ce sont environ 4'200 passagers lors de 42 soirées qui avaient été transportés.

Notons par ailleurs que les contributions financières octroyées lors de grands festivals de musique par la Délégation jurassienne à la Loterie Romande sont conditionnées à la mise en place d'un plan de mobilité.

Conclusion

Le travail de conviction et d'incitation porte ses fruits. Tant que celui-ci fonctionne, le Gouvernement renonce à proposer l'introduction de dispositions contraignantes pour les organisateurs de manifestations, par exemple pour celles bénéficiant de subventions publiques et/ou pouvant avoir un impact important sur l'écoulement de la circulation et de potentielles conséquences en matière de fonctionnement des services d'urgence. Mais cette option reste ouverte si les responsables de certaines grandes manifestations ne sont pas disposés à collaborer à des solutions réellement incitatives et intégrant les transports publics dans les billets d'entrée.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations les meilleures.

Delémont, le 3 mars 2026

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier d'Etat

Jean-Baptiste Maître